



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 16 mars 2022  
Via la plateforme numérique Zoom  
18 h 30 à 20h30

Procès-verbal

### Sont présents :

		Présent(e)	Absent(e)	
1-	Binette, Adrien		x	Enseignant
2-	Labrie, Catherine	x		Enseignante
3-	Paquette, Fanny	x		Enseignante
4-	St-Jacques, Maxime		X	Enseignant
5-	Décoste, Lauri-Anne		x	Employée de soutien
6-	Gauthier, Alain	x		Parent
8-	Gagnon, Dominique	x		Parent
9-	Arès, Marie-Hélène	x		Parent
10-	Bélisle, Marie-Hélène	x		Parent
11-	Langlois, Nancy	x		Parent
12-	Dubé, Mélanie		x	Parent
14 -	Harvey, Frédéric	x		Parent
14 -	Bazin, Amélie		x	Parent, substitut
15 -	Santerre, Axelle	x		Élève

16 -	Abdi Dirieh, Zara	x		Élève
17-	Brassard, Annie		x	Personnel professionnel
18-	Lafortune, Serge	x		Membre de la communauté
19-				Membre de la communauté

**Sont également présents à la table du conseil :**

x	Pierre Ménard	Directeur
x	Caroline Bouchard	Agente d'administration
x	Isabelle Legault	Direction adjointe
x	Ndeye Thiam	Direction adjointe
	Vincent Ipperciel	Direction adjointe
x	Anik Philippe	Direction adjointe
x	Michel Verreault	Gestionnaire d'établissement

\* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

## Ouverture de la séance : 18 h 30

### 1- a) Présence et quorum

Nous avons quorum.

### 2- Questions du public

Aucune question du public

### 3- Adoption de l'ordre du jour

046 - CÉ  
20220518-01

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 18 mai 2022;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Catherine Labrie et appuyé par Mme Marie-Hélène Bélisle il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 18 mai 2022 ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4- Adoption du procès-verbal du 16 mars et 28 avril 2022

046 - CÉ  
20220518-02

## PRÉAMBULE

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2022 plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Catherine Labrie et appuyé par M. Frédéric Harvey, il est résolu :

**DE DISPENSER** la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars et la séance extraordinaire du 28 avril 2022;

**D'ADOPTER**, tel que déposé (ou avec modifications), le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars et la séance extraordinaire du 28 avril 2022 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5-

## Suivis au procès-verbal

16 mars : Retour prévu dans l'ordre du jour (Mont-Bleu 3.0)  
28 avril : Retour prévu dans l'ordre du jour (Mont-Bleu 3.0)

6- a)

## Correspondance

Aucune correspondance

7

## Travaux du conseil

7- a)

### Liste des effets scolaires et frais scolaire 2022-2023

046 - CÉ  
20220518-03

Présentation de M. Michel Verreault sur les listes des effets scolaires et des frais scolaire 2022-2023.

Toutes les listes ont été approuvées par le secrétariat général du CSSPO ainsi que le personnel de l'école.

C'est essentiellement la même liste d'effets scolaires qui a été adoptée l'an dernier, à part de quelques retraits.

Dépôt de documents

Ajout de frais pour la coordination pédagogique pour le sports-études.

Cahiers d'exercices : tous les montants qui dépassent 125\$, l'école assume la différence et on réduit sur l'état de compte

Pour le total de reprographie (75\$) : même chose

Augmentation dans le coût de manuels.

Plusieurs questions et commentaires ont été émis.

Suggestions :

- Optimisation des cartables pour l'an prochain
- Retirer le 1GB minimum pour la clé USB
- Poursuivre la réflexion avec les instances appropriées pour voir s'il y a un moyen de faire autrement pour les frais supplémentaires chargés aux parents des élèves en sport-études.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2e et 3e paragraphes de la Loi sur l'instruction publique (LIP), monsieur Pierre Ménard, directeur de l'école, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation, les listes de matériel scolaire requis et les frais exigés aux parents;

CONSIDÉRANT que les listes de matériel scolaire 2022-2023 ont été élaborées avec la participation des enseignants;

CONSIDÉRANT que la proposition tient compte de la politique du centre de services scolaire adoptée en vertu de l'article 212.1 de Loi sur l'instruction publique et a été vérifiée par le secrétariat général du CSSPO;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Catherine Labrie appuyée par Mme Fanny Paquette  
il est résolu.

D'APPROUVER les listes de matériel scolaire et les frais exigés des parents des

élèves de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2022-2023, dont copies sont versées en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER monsieur Pierre Ménard, directeur, pour qu'il achemine les listes appropriées aux parents des élèves.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7- b)

## Sorties éducatives

046-  
CÉ20220518-  
04

Il faut approuver les activités qui auront lieu à l'extérieur du terrain de l'école ou à l'extérieur des heures d'école d'ici la fin de l'année.

Les frais de ses sorties sont assumés par l'école.

Des questions et des commentaires ont été émis.

### PRÉAMBULE

**CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par monsieur Pierre Ménard, directeur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de monsieur Pierre Ménard, directeur, a été élaborée avec la participation des membres du personnel conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1er par de la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école Mont-Bleu le pouvoir, au nom du centre de service scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Nancy Langlois, et appuyée par Mme Catherine Labrie résolu à :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7- c) État des travaux Mont-Bleu 3.0.**

Nous avons eu l'occasion d'aller visiter le chantier de l'école Mont-Bleu. Demande qu'on remercie M. Lacasse et l'entrepreneur général de nous avoir permis de visiter le site.

Toujours en attente de l'échéancier critique (les derniers gros morceaux du chantier).

Date de livraison à la fin mars 2023, ose espérer que s'il y a des pépins, il y aura des marges de manœuvre. Désire qu'on continue à faire des démarches pour organiser des activités spéciales à la nouvelle école avant la rentrée 2023-2024.

Nous n'avons pas eu vent de plan de communication sur la rentrée.

Propose qu'une communication soit envoyée aux parents de l'école pour les mettre au courant avant la fin de l'année. De plus, M. Ménard pourrait faire des représentations auprès du CSSPO afin qu'un message public soit également fait le plus tôt possible.

Des commentaires ont été émis.

## 8- a) Mot du président

Éléments d'information :

- Remercier tout le monde qui s'est libéré pour faire la visite de l'école la semaine dernière.
- Dernière rencontre de l'année du CÉ : Nous aimerions la faire en présentiel.
- Il reste du budget à dépenser. Il est possible de payer les frais de garde.
- Dernière rencontre du CÉ au mois d'août. Par contre, plusieurs vont peut-être quitter à cause de la nouvelle école. Elle sera en présentiel le 24 août.
- Propose de faire l'assemblée générale des parents le 7 septembre 2022.

## 8- b) Mot des représentants des élèves

Axelle :

Observations et questions : réservation des tables pour le bal de finissants. L'attente pour réserver est très longue et cela peut prendre plusieurs dîners pour y arriver. À repenser pour l'an prochain. Il y aura même des changements qui seront apportés dès cette année.

Zahra :

Mentionne les problèmes de sécurité plus récents

Mentionne l'activité pour souligner la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai.

## 8- c) Mot du représentant au comité CCSEHDAA

Lors de la dernière réunion, il y a eu mention qu'il y a eu 5 nominations pour le prix Rachel-Patry. Les textes sont disponibles sur le site Internet du CSSPO.

D'ici la fin de l'année, la section EHDAA se refait par le CSSPO (site Internet) pour qu'il soit plus complet.

La prochaine et dernière réunion aura lieu le 30 mai.

## 8- d) Mot du représentant au comité de parents

La dernière rencontre a eu lieu le 26 avril et la dernière aura lieu le 30 mai.

Le comité de parents a regardé les postes vacants au CA. Il y a deux postes parents qui sont libres ainsi que les postes communautaires.

Il y a eu une discussion pour le calendrier scolaire 2023-2024.



- L'école va commencer un peu plus tôt (le 29 août).
- Ce début plus tôt permet de faire la rentrée progressive du préscolaire avant le long congé.
- La semaine de relâche aura lieu du 4 au 8 mars.
- Le calendrier va être adopté à la prochaine rencontre.

## 8- e) Mot des représentants de la communauté

En attente d'avoir une communication auprès des parents de l'école Mont-Bleu ainsi qu'à la population sur l'avancement des travaux et la planification d'ouverture.

## 8- f) Rapport du directeur

Les travaux sur l'élaboration des tâches enseignantes ont débuté. Tout cela va déboucher sur une tâche provisoire aux enseignants et compléter l'équipe.

Il reste à organiser les périodes d'inscriptions pour l'an prochain. Cela se passera en présentiel.

Nous allons travailler à l'organisation à la période d'examen du 13 au 22 juin. S'adresse principalement aux élèves du régulier / sports-études à partir de la 2e secondaire.

Dates à retenir :

- Vernissage (on y accède par la porte du secteur 500) le 19 mai
- Visite des élèves de 6<sup>e</sup> année de nos bassins le 20 mai
- Galas sportifs des Panthères sur l'heure du dîner le 26-27 mai
- Gala Méritas sur l'heure du dîner le 3 juin
- Activité de fin d'année pour l'ensemble de l'école « Mont-Bleu se rassemble » le 10 juin
- Fin des classes pour les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire le 15 juin
- Fin des classes pour les élèves en adaptation scolaire le 17 juin
- Dernier CÉ le 15 juin (adopter le budget de l'école, bilan du projet éducatif (provisoire), présenter un bilan sur la violence, l'intimidation et la radicalisation)
- Bal des finissants le 28 juin

Il est important de mentionner que l'équipe de messages d'encouragement transmis aux élèves a remporté le prix BRAVO du CSSPO.

3 candidatures à Forces Avenir, soyez à l'affût !

Le travail de programmation va débuter cet été et cela devrait être plus facile que cette année.

Comités importants : comité encadrement et comité sur l'offre de services  
2023-2024

D'ici le prochain CÉ, il y aura confirmation des postes aux directions  
adjointes.

9

**Affaires nouvelles**

9- a)

10-

**Levée de la séance**

046 - CÉ  
20220518-  
05

L'ordre du jour étant épuisé

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Catherine Labrie, appuyé  
par Mme Fanny Paquette, il est résolu

**DE LEVER** la séance ordinaire à 20h28

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Adopté le**

\_\_\_\_\_  
Monsieur Alain Gauthier, président

\_\_\_\_\_  
Monsieur Pierre Ménard, directeur

\_\_\_\_\_  
Date